

Retraites, salaires :

Tous en grève à partir du 5 décembre



A partir du 5 décembre, de nombreux secteurs se mettent en grève et en mouvement pour contraindre le gouvernement à renoncer à son projet de casse du système de retraite par répartition.

SUD-AFP appelle les salariés « statut siège » à participer massivement à ces actions (grèves, manifestations etc.). Car la « retraite par points » prévue par le gouvernement revient à nous faire travailler plus longtemps et à baisser de façon drastique le niveau des pensions.

Tout le monde sera touché. Mais les principales victimes seront les salariés ayant subi des interruptions d'activité, notamment les femmes ou, dans notre secteur, les pigistes. Pour ces derniers, c'est la double peine : ils sont déjà lourdement pénalisés par la forte diminution des indemnités de chômage.

SUD-AFP tient aussi à rappeler aux salariés de l'agence qu'un bon moyen de défendre le niveau des retraites est de cotiser plus et donc de refuser que nos salaires soient érodés chaque année par l'inflation.

Malheureusement, *nous avons déjà perdu près de 7%* (si l'on se base sur les chiffres de l'Insee) *de la valeur de nos salaires* depuis notre dernière augmentation générale en 2012 (à l'époque, nos grilles étaient rattachées à celles du Syndicat national de la presse quotidienne ou SPQN).

Grâce au combat en justice mené par trois syndicats, dont SUD-AFP, CGT et FO, la Cour d'Appel de Paris a ordonné à l'AFP d'appliquer les hausses de salaire SPQN que l'AFP aurait dû payer en 2013 et 2014.

En participant aux actions menées à partir du 5 décembre, disons non à la casse du système solidaire de retraite : le gouvernement doit retirer son projet !

Pour défendre nos retraites de demain, battons-nous pour des hausses de salaire : la direction doit pleinement appliquer l'arrêt SPQN et réévaluer les barèmes qui sont bloqués depuis sept ans !

N.B. : les salariés de l'AFP qui se mettent en grève le 5 décembre ou les jours suivants sont couverts par les appels à la grève reconductible lancée par les syndicats combattifs. Un préavis n'est pas nécessaire : il suffit d'informer sa hiérarchie le jour même.

Paris, le 29 novembre 2019

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

